

## Parution

### **Publication d'un rapport provisoire pour valoriser les cultures scientifiques, techniques et industrielles**

Rapport provisoire au nom de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Par: Espace éthique/IDF /

Publié le : 10 Janvier 2014

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

## **Fichiers**

- [Rapport valorisation des Cultures scientifiques, techniques et industrielles \(4.03 Mo\)](#)
- [Programme de la Journée Vulgarisation scientifique du 7/02/2014 \(0.24 Mo\)](#)

## **Poursuivre la réflexion**

*Ce rapport est disponible en intégralité via le lien situé à droite de cette page.*

\*\*

Le Vendredi 7 février 2014 sera organisé le séminaire Vulgarisation scientifique : comment transmettre et partager des savoirs et des informations ?

[En savoir plus](#)

[Inscriptions](#)

\*\*

Auteurs du rapport : Mme Maud OLIVIER, députée, et M. Jean-Pierre LELEUX, sénateur

## **Introduction du rapport**

Mesdames, Messieurs,

L'idée de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et de sa diffusion ne sont pas

neuves. Elles ont en effet fait l'objet de nombreux rapports notamment parlementaires (1). Ce rapport, enrichi de ces productions antérieures, a d'abord pour ambition de proposer des cadres d'actions, en termes de gouvernance ou de stratégie nationale, à la hauteur des besoins contemporains en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. Il a ensuite vocation à émettre des propositions concrètes et applicables dans le contexte actuel.

Les rapporteurs ont pu prendre la mesure de l'immensité des tâches à accomplir, tant les domaines concernés sont vastes, comme l'illustre la définition de la CSTI suivante émanant de l'association des musées et centres pour le développement de la CSTI (AMCSTI) : « Partie intégrante de la culture au sens large, elle doit permettre au citoyen de comprendre le monde dans lequel il vit et de se préparer à vivre dans celui de demain. En développant l'information et la réflexion des publics sur la science et ses enjeux, en favorisant les échanges avec la communauté scientifique, en partageant les savoirs, en éduquant à une citoyenneté active, elle inscrit la science dans la société. Elle intéresse également les collectivités territoriales dans leur projet d'aménagement du territoire ainsi que le secteur économique, de par son poids en termes de retombées touristiques et d'emplois ».

La culture scientifique, technique et industrielle est un enjeu de politique publique comme le montre l'affectation de crédits d'un montant de 100 millions d'euros dans le programme des « Investissements d'avenir ». Cet enjeu est par ailleurs de nature transversale. Ainsi, au moins quatre ministères sont directement concernés par la CSTI : le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de la culture, le ministère de l'éducation nationale et le ministère du redressement productif. De même, les discussions autour des textes législatifs sur la refondation de l'école en 2012 et sur l'enseignement supérieur et la recherche en 2013 l'ont également montré.

Certes, en ce qui concerne la loi sur la refondation de l'école, il eût été préférable d'insister sur la promotion de la culture scientifique et technologique non plus seulement dans l'annexe mais dans le dispositif même de la loi à travers des dispositions expresses. Pour autant, on peut se féliciter des mesures portant en particulier sur le service public du numérique éducatif, sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la formation des enseignants. La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche comporte de nombreuses mesures visant à intégrer la CSTI dans les objectifs de la stratégie nationale de la recherche et, de façon opportune, à développer la CSTI dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les organes de recherche. De surcroît, anticipant sur le futur Acte III de la décentralisation et mettant fin à la controverse qui a opposé Universcience aux acteurs locaux de la CSTI sur la gestion des crédits de la CSTI, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche en transfère la compétence aux régions.

Se pencher sur la culture scientifique, technique et industrielle en France, c'est se plonger dans un monde foisonnant d'acteurs et d'initiatives. Comme le rappelle Rémi Barré, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, « le milieu contient une galaxie d'acteurs aux objectifs différents : des acteurs militants issus du mouvement de l'éducation populaire, comme les Petits Débrouillards, qui travaillent en lien avec les régions, des musées qui travaillent en région, mais aussi des services de communication en lien avec les institutions de recherche. À cela il faut ajouter tous les professionnels « freelance » qui réalisent une grande variété d'actions, notamment autour des réseaux sociaux, et qui inventent de nouvelles façons de faire de la culture scientifique et technique ».

Concernant les associations et centres de CSTI, les rapporteurs ont pu constater, à l'occasion des auditions qu'ils ont conduites, que ces acteurs accomplissent leurs missions avec beaucoup de compétence, car malgré la baisse des subventions à laquelle ils sont confrontés, ils tentent d'apporter des réponses inventives à certains des chantiers de la CSTI

qui restent à mener.

Se plonger dans ce milieu, c'est aussi prendre conscience de l'impérieuse nécessité de la diffusion de cette culture pour au moins deux raisons :

- - l'accessibilité de toutes et tous à la culture scientifique est une mesure démocratique promouvant d'une part la possibilité pour chacune et chacun de choisir une carrière professionnelle dans le domaine scientifique, et assurant d'autre part la capacité de tous citoyens à participer aux débats contemporains le plus souvent liés aux sciences ;
- - le développement économique de notre pays, dans une économie mondialisée, ne peut aller sans une population hautement qualifiée, à même d'inscrire la France parmi les pays les plus en pointe dans les domaines de la recherche fondamentale ou appliquée.

Au regard de ces trois objectifs, on ne peut que constater que la CSTI n'est pas encore considérée à la hauteur de ce qu'elle devrait être, à savoir une priorité nationale. Il y a bien eu des tentatives, comme celle de l'installation du Conseil national de la culture scientifique et technique par le décret du 24 avril 2012. Loin de régler les problèmes de gouvernance de la CSTI, il n'en est pas moins chargé, pour une durée de cinq ans, d'apporter son expertise à l'élaboration de la politique nationale de CSTI et de coordonner l'action des différents acteurs intervenant dans ce secteur.

Ce besoin impérieux de développer la diffusion de la CSTI est illustré par différentes problématiques que connaît actuellement notre pays. D'abord, on constate que notre système éducatif a de plus en plus de difficultés à réduire les inégalités, voire qu'au contraire, il les accroît. C'est ce que montre le dernier rapport PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) que l'OCDE a publié en novembre 2013 et, ce, alors même que l'offre culturelle n'a jamais été aussi importante.

S'y ajoute la persistance d'un décalage entre les femmes et les hommes dans les carrières et les formations. Ainsi, par exemple, le nombre de femmes ingénieures diplômées ne s'élevait-il qu'à 27,9 % en 2011, tandis que celui des femmes présidentes d'université a été ramené, à la suite des élections, de 16 en 2008 à 8, soit un nombre à peine supérieur à celui de 2004.

Quant aux crispations autour des enjeux liés au nucléaire ou à la biologie de synthèse par exemple, elles montrent les progrès à accomplir pour créer les conditions d'un débat public serein sur les questions scientifiques.

Enfin, on constate un désintérêt croissant pour les filières scientifiques et en particulier pour la recherche fondamentale. À cet égard, l'Académie des sciences a indiqué que 0,1 % des élèves de terminale S s'inscrivaient en magistère de recherche.

Face à ces différentes problématiques, les rapporteurs vont tenter d'apporter à la fois des cadres d'actions et de réflexion globaux, et des propositions concrètes donnant à la diffusion de la CSTI le poids qu'ils jugent lui revenir. Et pour commencer, les rapporteurs ont souhaité proposer un double changement de terminologie.

Le premier touche à la remise en cause de l'expression utilisée jusqu'à présent au singulier de culture scientifique, technique et industrielle.

Comme plusieurs de leurs interlocuteurs, les rapporteurs considèrent que cette formulation est inadéquate. Car, d'une part, elle donne l'impression ? erronée ? que la science, la technique et l'industrie peuvent, en dépit de leurs spécificités respectives, être réunies dans la même notion. D'autre part et surtout, l'intégration de ces composantes dans la « culture » risque d'être minorée, ou même niée, au regard de la culture littéraire ou artistique, démarche qui, ce faisant, méconnaît les diverses expériences de rapprochement entre les

sciences, les techniques, l'industrie et les arts.

C'est pourquoi, conformément à une proposition qui a été préconisée lors de l'audition publique du 13 juin 2013 (1), les rapporteurs emploieront, dans ce rapport, l'expression au pluriel de « cultures scientifique, technique et industrielle ».

Ce premier changement de terminologie en appelle un second, qui a trait à celui de diffusion. La notion de diffusion renvoie à une conception très verticale de l'apprentissage et du développement des connaissances. C'est-à-dire au devoir incombant aux sachants, aux médias, aux décideurs, de faire connaître les cultures scientifique, technique et industrielle. À l'heure de la société de la connaissance et du développement des nouvelles technologies et face à la multiplicité des types d'acteurs intervenant dans le domaine des CSTI, le terme de partage paraît plus approprié. Ce faisant, les rapporteurs se conformeraient à la terminologie qui a déjà été consacrée par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006 et par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Dans ce contexte, les rapporteurs souhaiteraient formuler des propositions qui soient les plus concrètes possibles.

Mais avant d'examiner ces propositions, il importe de rappeler que, dans la situation actuelle, les politiques mises en oeuvre ont été le fruit de la volonté de multiples acteurs.

*Ce rapport est disponible en intégralité via le lien situé à droite de cette page.*

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire